

Rapport n°20

Désignazione di i raprisentanti di a cità inde u cunsigliu purtuariu di u portu di cummerciu

Désignation des représentants de la ville au sein du
conseil portuaire du port de commerce

Le renouvellement intégral du Conseil Municipal issu des élections des 15 et 22 mars 2026 impose de procéder à la désignation de représentants de la Ville de Bastia au sein conseil portuaire du port de commerce.

Conformément à l'article R5314-13-1 3° du Code des transports précise la composition du conseil portuaire des ports départementaux où se pratique une seule activité soit de pêche, soit de commerce.

Il appartient donc au Conseil Municipal de Bastia, commune sur le territoire de laquelle s'étend le port au sens de l'article susvisé, de désigner un représentant en son sein.

Le vote relatif à la désignation des membres a lieu dans les conditions de droit commun au scrutin secret sauf à ce que l'assemblée délibérante vote à l'unanimité de procéder à un scrutin à main levée.

En conséquence, il est proposé :

- De désigner comme suit un membre titulaire et un membre suppléant afin de siéger au sein du conseil portuaire du Port de commerce :

Titulaire : Monsieur Gilles Simeoni

Suppléant : Monsieur Serge Linale